

Dossier : PLU, une Enquête Publique manquant d'impartialité

Sommaire

Page 1 :

Editorial

Sauver la Planète et nous
sauver nous-mêmes

Page 2 et 3 :

Dossier

PLU : une enquête publique
entachée de partialité

Page 4 :

Le programme de
l'ADEMUB contre le
réchauffement climatique

Sauvons la planète:
Réchauffement climatique et
quartiers durables.

Fribourg, ville solaire et
durable

Page 5 :

Fribourg, ville solaire et
durable (suite)

Brèves à la pelle

Page 6 :

Brèves à la pelle (suite)

Le pense-bête (journée des
assoc' et bulletin d'adhésion)

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre
2002)

EDITO

Sauver la Planète Et nous sauver nous-mêmes

Réchauffement planétaire, désordres climatiques et leurs conséquences dramatiques, érosion des sols et progression des déserts, destruction de la biodiversité et extinction des espèces, destruction des forêts humides, pollution des écosystèmes terrestres et marins, intoxication de la chaîne alimentaire, épuisement des ressources naturelles... Telles sont les principales manifestations d'une crise écologique qui touche toutes les régions de la planète, surtout celles où vivent les populations les plus pauvres, dont au premier rang l'Afrique subsaharienne.

Ne nous y trompons pas : nous sommes également concernés par cette menace dont nous commençons à subir les effets. C'est non seulement notre civilisation, mais également la présence humaine sur terre qui se voit menacée.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Nos sociétés industrialisées (imitées hélas par d'autres), par leur mode de production et de consommation destructeur, portent une lourde responsabilité. Aussi, il est plus qu'urgent d'agir pour réduire l'impact de nos activités sur les fragiles équilibres de notre Terre.

C'est dès maintenant qu'il faut prendre les bonnes décisions et modifier profondément nos modes de vie. C'est une véritable révolution écologique, économique et sociale qu'il s'agit de mettre en mouvement.

Cela dépend de nous mais surtout de décisions politiques et économiques, notamment au niveau européen. Les minces efforts déjà entrepris doivent être amplifiés.

C'est aussi par une multitude de petits gestes dans notre vie quotidienne, portés à des millions d'exemplaires, que nous y parviendrons. Si nous voulons nous sauver tous, il faudra accepter les changements et devenir plus solidaires avec nos frères humains.

Dans cette perspective, l'ADEMUB a décidé de mener à Brétigny, dès la rentrée 2007, une campagne d'information et de lutte contre le réchauffement planétaire et pour un développement durable. (voir notre plan de campagne en page 4).

Dans un premier temps, nous mettrons l'accent sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. En effet, il est devenu urgent de trouver des substituts aux énergies fossiles (pétrole, gaz...) polluantes, responsables du réchauffement climatique et, de toute façon, vouées à disparaître dans les prochaines décennies.

**ALORS, REJOIGNEZ-NOUS, REJOIGNEZ l'ADEMUB et
AGISSONS ENSEMBLE POUR PRESERVER l'AVENIR DE
NOS ENFANTS ET PETITS-ENFANTS.**

Le Bureau de l'ADEMUB

PLU : une enquête publique entachée de partialité

L'ADEMUB a déjà consacré plusieurs articles au Plan Local d'Urbanisme de Brétigny (PLU), cet important document qui engage l'avenir de la commune puisqu'il fixe pour 10-15 ans l'utilisation des sols, à la parcelle près.

Le n°32 d'ADEMUB Info titrait « L'ADEMUB dit NON à un PLU trop urbanisateur » en indiquant les 17 raisons principales de son opposition au projet. Nous vous y renvoyons pour une remise en mémoire.

Avant d'être voté par le Conseil Municipal, le PLU de Brétigny a été soumis, comme la loi l'impose, à une enquête publique du 5 février au 12 mars 2007. Précisons ses objectifs :

- Informer le public,
- Recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions,
- Permettre au maire de disposer de l'information nécessaire avant sa prise de décision.

L'enquête est conduite par un Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif. Son rapport, déterminant dans la prise de décision, est consultable en mairie dans le mois qui suit la clôture. On connaît des exemples de rapport qui, par leur « conclusion motivée » défavorable, ont fait échouer des projets de grande ampleur paraissant acquis. Ce ne sera, malheureusement, pas le cas à Brétigny !

Le 15 février 2007, au cours d'une réunion préalable à l'enquête publique, le représentant des commerçants et artisans de Brétigny, s'interroge en ces termes sur la ZAC de Maison Neuve :

« Elle abrite de grandes enseignes, mais certaines ont des difficultés et je crains qu'elles constituent de futures friches industrielles ... / ... il existe un besoin de petites surfaces à usage de locaux artisanaux... »

Il a également insisté sur « les difficultés de circulation place du 11 novembre et boulevard de la République et les difficultés de stationnement... »

Ces problèmes, l'ADEMUB les a soulevés à plusieurs reprises mais s'est toujours vu opposer le sacrosaint intérêt économique de la ville !

Le 20 février, à l'occasion d'une réunion publique, quelques échanges sur les terrains Clause entre la commission d'enquête et les élus méritent d'être rapportés in extenso :



« A propos de la ZAC sur les terrains Clause-Bois Badeau, la commission fait remarquer que la densité semble faible au regard des possibilités foncières, ainsi que des besoins de logements en Ile-de-France. Le SDRIF [Schéma Directeur de l'Ile-de-France], demande une densification systématique près des gares et la DDE demande, pour cette raison, un plus grand nombre de logements. La mairie expose ses difficultés avec une opposition provenant, dit-elle, de ses propres alliés « Verts » au sein de l'équipe de la majorité municipale. Le nombre de logements projetés, comme la surface des espaces verts, sont donc le résultat d'un compromis. »

Ces propos relèvent de l'affabulation. Il n'y a pas d'élus Verts à Brétigny, et la décision de construire 1630 logements sur les terrains Clause, prise par quelques personnes, n'a fait l'objet d'aucun compromis avec quiconque.

Enfin, avant le public, les personnes publiques associées (PPA), dont l'ADEMUB, se sont exprimées : « Ont émis un avis favorable, avec des réserves pour certains... : l'Etat, l'agglomération du Val d'Orge, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Général de l'Essonne, le Ministère de la Défense, le SIVOA, les communes de Leudeville et Saint-Michel-sur-Orge.

Ont émis un avis défavorable : L'ADEMUB, la commune de Marolles-en-Hurepoix »

Les observations de l'ADEMUB vous sont connues. Marolles a émis un avis défavorable pour des raisons de protection de l'environnement face à la densification de la ZAC de Maison Neuve.

(ci-dessus : l'ADEMUB reçue par les enquêteurs)

Le rapport de la commission d'enquête, d'une centaine de pages, a été rendu en avril 2007 et l'ADEMUB en a reçu un exemplaire au titre d'association agréée.

Au chapitre « contribution des associations », l'ADEMUB est, si l'on peut dire, « à l'honneur ». Lisons...

« L'avis de l'ADEMUB est appuyé sur un catalogue de 17 points, dont tous ne relèvent pas du PLU et dont les plus importants concernent d'une part la construction programmée de logements beaucoup trop importante et une population trop élevée, et d'autre part la préservation des espaces non urbanisés : terrains agricoles, espaces verts, espaces naturels, espaces boisés classés... »

« ...Il faut observer que l'association, tout en formulant des remarques méritant d'être prises en considération... exprime d'abord et sans les justifier des positions de principe : pourquoi 25.000 habitants constitue un « seuil à ne pas dépasser » ? Comment affirmer le non respect du PLU à la loi SRU, alors qu'au contraire les terrains Clause-Bois Badeau, comme d'ailleurs ceux de l'Orme Fourmi, satisfont aux critères d'accès à l'urbanisation préconisés par le SDRIF ? »

Ces affirmations semblent être la manifestation d'un rejet des nouveaux arrivants, et d'un refus de tout changement du Brétigny actuel ; or, cette ville, héritière d'une croissance désorganisée au cours des dernières décennies, présente de nombreux atouts pour une évolution positive, puisqu'elle peut accueillir, ensemble, logements collectifs et individuels, activités, équipements, et bénéficie d'excellents accès routiers et ferroviaires tout en conservant des espaces agricoles, naturels ou boisés. »

Suit un long exposé tendant à démontrer qu' « en conclusion, la commission estime que le nombre de logements prévu par le PLU constitue un minimum et qu'il pourrait être sans difficulté revu dans le sens souhaité par les services de l'Etat »

En quelques phrases, les positions de l'ADEMUB sont ramenées à celles de personnes passées, cramponnées à leurs souvenirs. Cela est bien sûr faux. L'ADEMUB sait qu'il y a en France (et pas seulement en Ile-de-France) un réel besoin de logements. Mais son idée du développement s'oppose à la densification à outrance d'une région qui concentre déjà 20% de la population française. Elle prévoit, au contraire, un avenir pas si lointain, où l'énergie manquera et où il faudra rapprocher production vivrière et consommation. C'est pourquoi elle s'oppose au bétonnage des terres agricoles périurbaines. L'ADEMUB n'est pas opposée à un développement progressif et modéré de la population, mais elle pense que celui-ci ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des habitants, présents et futurs. La commission d'enquête a surtout montré une conception de l'urbanisme et de la démocratie qui a 30 ans de retard. Préoccupée par une seule chose, l'urbanisation à tout crin de Brétigny, elle n'a fait que manifester son incompréhension du développement durable, son inaptitude à écouter les citoyens et sa partialité.

Dans ses conclusions, la commission formule un avis favorable sur le PLU de Brétigny.

Concernant le secteur Clause-Bois Badeau, elle estime que « le nombre de logements projeté, soit environ 1630 logements, paraît très en deçà des possibilités du site : aucune raison économique, environnementale ou sociale

ne s'oppose à ce qu'on se rapproche des préconisations de l'Etat ». La commission estime qu'il s'agit d'un minimum, et que toute disposition ayant pour effet d'augmenter ce nombre relèverait de l'intérêt général, sans apporter de préjudice aux habitants actuels.



Bref, nous l'avons compris, l'ADEMUB aura fort à faire dans les mois et années à venir pour défendre une conception plus écologique du développement dans une ville qui n'est déjà plus mi-urbaine et mi-rurale, et est soumise à la pression forte des promoteurs et à des décisions d'élus qui ne voient pas l'avenir au-delà de quelques années...

Et pour donner à réfléchir encore un peu, citons une remarque des services de l'Etat, en marge du rapport :

« 3200 logements seraient construits [à Brétigny] entre 2000 et 2015 soit un peu plus de 200 logements par an. Entre 2000 et 2006, près de 1000 logements ont déjà été construits à Brétigny.

A elle seule la commune réalisera entre 2000 et 2015 :

- 33 à 40 % des objectifs de l'Etat (plan de cohésion sociale) attendus sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération,
- 44 % des objectifs prévisionnels du SCOT de la Communauté d'Agglomération,
- 55 % des objectifs du PLH, alors qu'elle ne représente que 19 % de la population du Val d'Orge.

C'est pourquoi les services de l'Etat doivent porter la même attention aux opérations de constructions des communes du bassin de vie du Val d'Orge. »

Nous n'avons rien dit d'autre, dénonçant ainsi le rôle de réserve foncière que l'Agglo du Val d'Orge veut faire jouer à Brétigny. La seule différence, c'est que, contrairement à l'Etat et à la commission d'enquête,

nous estimons excessif le nombre de logements programmé, et inacceptable l'aliénation prévue des terres agricoles sur le Plateau comme sur l'Orme Fourmi.

A la suite de l'enquête et avant la soumission du projet au Conseil municipal pour approbation, la Ville a révisé son projet, essentiellement à la marge, pour tenir compte des demandes formulées par certaines institutions dont principalement l'Etat. Ainsi, retrouve-t-on un projet aux surfaces agricoles un peu augmentées, essentiellement au détriment des espaces naturels, avec quelques aménagements qui en améliorent un peu le contenu écologique. On y relève deux points importants. D'une part, la Ville a fort heureusement su résister aux pressions conjuguées de l'Etat et de la commission d'enquête l'enjoignant d'accroître encore l'importance de l'urbanisation. D'autre part, elle a cru bon, malheureusement, de céder aux instances de la chambre de commerce en réintroduisant dans le règlement sur les zones industrielles la possibilité d'y installer des entreprises polluantes.

Quant aux nombreuses observations et propositions de l'ADEMUB, destinées à améliorer sensiblement notre environnement et notre qualité de vie, elles ont été rejetées d'un revers de main.

Selon que vous serez puissant ou misérable...



Et demain, sera-t-il plus facile de s'orienter dans Brétigny ?

Programme de l'ADEMUB contre le réchauffement climatique

Pour lutter contre le réchauffement climatique, l'ADEMUB a décidé de lancer une campagne d'actions d'information et de sensibilisation dès cet automne.



Dès l'automne, nous organiserons, périodiquement, le dimanche matin, un café écolo au cours duquel nous aborderons tous les thèmes environnementaux liés au réchauffement de la planète et aux désordres climatiques.

Point culminant de notre campagne : une semaine « durable » du 15 au 20 octobre.

Thème : la réduction des énergies fossiles (gaz et pétrole) et l'utilisation intensive des énergies renouvelables.

Au programme : exposition, soirée-débat animée par une personnalité, film, démonstration de réalisations qui marchent...

Notre objectif, dans la suite logique de cette action : la réalisation d'un Agenda 21 local qui sera proposée aux équipes candidates aux prochaines élections municipales de 2008. Dans ce programme d'actions pour le XXIème siècle serait inclus, entre autres actions, un Plan énergie à 5 ans dont nous pourrions suggérer le contenu aux candidats.

Ce plan énergie citoyen sera destiné, entre autres, à réduire notre empreinte carbone tout en allégeant notre facture énergétique au quotidien

Sauvons la planète... **Réchauffement climatique et quartiers durables**

On ne peut plus habiter ni vivre de la même façon. Le réchauffement climatique et la crise écologique globale nous obligent à concevoir nos villes et nos modes de vie autrement. Là aussi il importe de réduire au maximum notre impact sur l'environnement, et de rendre la ville à la fois plus économe et plus conviviale (mixité sociale).

Cela passe par des villes ou des quartiers à taille humaine, avec une utilisation des sols plus efficace, en s'appuyant sur un équilibre entre logements, emplois et équipements de service, et des déplacements réduits avec priorité aux circulations douces (marche et vélo) et aux transports collectifs. Pour la sauvegarde de la biodiversité et la qualité de la vie, la végétation doit être omniprésente et la continuité biologique assurée.

Dans ce contexte, l'énergie, les ressources naturelles, les denrées alimentaires, les matériaux et les déchets sont considérés comme des flux qu'il faut entretenir, restaurer, stimuler et valoriser au mieux (économie, réutilisation, réparation, recyclage) En bref, c'est la fin du tout-à-l'égout, du tout jetable et des gaspillages tous azimuts. La mise en œuvre d'un quartier durable passe aussi par des technologies innovantes sur le plan environnemental, entraînant le développement de nouvelles filières économiques, exploitées, si possible, localement, comme le solaire, par exemple.

Enfin, la participation, l'information et la formation des différents acteurs sont indispensables pour que les principes du développement durable soient compris, acceptés et intégrés dans la vie quotidienne de tous les habitants du quartier.



Fribourg, ville solaire, ville modèle

La SORGEM, aménageur des terrains Clause, a organisé en mai un voyage d'études en Allemagne, à Fribourg. À son invitation, le président de l'ADEMUB a pris part au voyage et nous raconte...

Imaginez un quartier où la voiture est quasi indésirable (moitié moins de voitures qu'ailleurs), avec des parkings collectifs payants obligatoires en périphérie et le stationnement intérieur uniquement ponctuel. Un quartier où piétons et cyclistes sont rois et les transports collectifs confortables et efficaces, où les enfants peuvent jouer partout dans la rue, où les équipements sont proches des habitations (300m), où la consommation d'énergie, intégrée dans la conception même des bâtiments, est très limitée, voire nulle, où les énergies

renouvelables sont poussées à l'extrême, où la consommation d'eau est réduite (récupération et utilisation locale des eaux de pluie, toits végétalisés, noues, bassins enherbés...) où la végétation est omniprésente et où il fait bon vivre ensemble grâce aux moyens utilisés pour favoriser la mixité sociale et l'implication de tous... C'est le quartier Vauban (40 hectares, 2000 logements à terme) à Fribourg en Allemagne, ville pionnière en matière de développement durable... Un modèle que nous sommes allés voir, ainsi que quelques autres réalisations au nord de la Suisse.

Ce type de quartier se développe en Europe, en Allemagne, en Angleterre, dans les Pays Nordiques... En France, nous n'en sommes qu'aux prémices. On relève cependant quelques exemples à Rennes, Dunkerque, Le Havre, Nantes, Lyon, Angers...

Brétigny doit être à la pointe...

A Brétigny, la tâche s'annonce difficile avec un PLU trop urbanisateur, des constructions qui n'ont pour le moment rien de durable (hormis une réalisation communale - la maison de l'enfance - labellisée haute qualité environnementale), un trop-plein de voitures et un déficit de nature et de verdure trop important.

Néanmoins, sur le quartier Clause/ Bois Badeau, malgré un programme de constructions trop volumineux, décidé sans discussion dès l'origine, la Ville semble manifester la volonté de réaliser un quartier durable. Malgré ses réticences, l'ADEMUB a décidé de jouer le jeu et d'être partie prenante de cette réalisation qui devra être basée sur une participation active des habitants et de leurs associations. Ecologie oblige.

Nous donnerons notre point de vue sur le caractère environnemental et durable de cette réalisation, en soulignerons les points positifs comme les points négatifs à corriger, formulerons des propositions, soutiendrons les initiatives positives. Bref, nous voulons participer à la création du Brétigny du XXIème siècle. Un Brétigny durable, qui sauvegardera à tout prix ses espaces naturels et agricoles, car vitaux pour l'avenir. Un Brétigny libéré de l'invasion automobile, un Brétigny à taille humaine où la qualité de vie primera sur la frénésie bétonnière. Un Brétigny où ce nouveau quartier devra servir de modèle pour l'ensemble de la commune. C'est pourquoi nous intégrerons la réalisation de ce quartier dans un Agenda 21 local, c'est-à-dire un programme d'actions pour faire de l'ensemble de notre commune une ville durable du XXIème siècle. La réalisation de cet Agenda 21 sera proposée aux diverses listes qui se porteront candidates aux prochaines élections municipales de 2008.

BRÈVES À LA PELLE...

Requiem pour un cèdre...

Mais qu'est donc devenu le cèdre qui végétait devant le syndicat d'initiative, souvenir d'une célébration en grande pompe de la journée de l'arbre sous le règne de M. de Boishue ? Après investigations, nous l'avons trouvé dans le parc du Carouge, en train de rendre l'âme. Vous pensez bien que transplanter en pleine montée de sève un arbre de cette taille, qui avait déjà été planté trop grand, c'était le condamner à mort. Tout ça pour une opération d'urbanisme discutable en plein centre ville, qui va voir la disparition d'un bout d'espace vert. Est-ce que ça valait vraiment la publication d'une photo dans Parole ?

Accessibilité des handicapés : l'ADEMUB indésirable

La loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité des handicapés prévoit la mise en place, par les communes de plus de 5000 habitants, d'une commission consultative comprenant des représentants des associations de handicapés et des usagers.

L'ADEMUB a écrit à deux reprises à M. le Maire, début 2006 et début 2007, d'une part pour s'informer de l'état d'avancement de ce dossier, d'autre part pour revendiquer une place au sein de la commission en qualité d'association représentante des usagers. La réponse, très tardive, qui nous a été donnée correspond à une fin de non recevoir. Qui a parlé de concertation et de démocratie participative ?

FRIBOURG, ville durable...



... pour les piétons,



... pour les habitants,



... pour les cyclistes,



... pour les enfants.

Maison de l'enfance : du bon et du moins bon

Inaugurée en avril, la maison de l'enfance correspond effectivement à un besoin dans cette ville. Mais, si elle présente, sur le plan urbanistique et écologique, des avantages, celle-ci n'est pas sans défauts.

Points positifs : architecture et insertion dans l'environnement réussies ; réalisation avec le label Haute Qualité Environnementale (HQE) qui en fait un bâtiment de qualité durable tant sur le plan énergétique que de la récupération des déchets... ; plantation d'arbres et conservation de 3 cèdres existants, parkings végétalisés permettant l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle et assurant la continuité biologique...

Points négatifs : aliénation d'un espace vert et d'une aire de loisirs privant les habitants et particulièrement les jeunes d'un lieu de respiration (le bâtiment pouvait être implanté ailleurs, plus près du centre ville) ; sentiment de concentration urbaine, le bâtiment se trouvant proche des immeubles voisins ; abri vélo inadapté ne permettant pas aux usagers la sécurisation de leur véhicule ; plantations déjà en mauvais état (plusieurs arbres sont morts)...



la maison de l'enfance

SCOT et développement économique

Dans son projet de schéma d'aménagement d'urbanisme ou SCOT (schéma de cohérence et d'organisation territoriale), l'Agglo du Val d'Orge prévoit, au titre du « développement économique », l'extension de la zone d'activités de la Croix Blanche dans les 10-15 ans à venir. S'ajouteraient encore à ce qui représente déjà la deuxième zone d'activités francilienne en étendue, 100 à 150 hectares supplémentaires prélevés sur les bonnes terres agricoles du Plessis-Pâté. Au moment où on nous rebat les oreilles avec le développement durable, la mixité fonctionnelle (mélange de l'habitat, des équipements et des activités économiques) et la sauvegarde de l'agriculture péri-urbaine, un tel projet, en poursuivant la politique du bon vieux zonage d'antan, fait tache. Nous reviendrons sur ce SCOT, ses bons et ses mauvais côtés.

Allée du Château de la Fontaine

Elle a belle allure l'allée de la Fontaine replantée, avec ses beaux grands tilleuls et ses haies, ses accès pavés et la grille du château repeinte. A noter que le comité de quartier nord (où l'ADEMUB est représentée) et les enfants des écoles Jean Macé et Louise Michel ont été associés à l'opération de replantation, et qu'une action pédagogique sur l'arbre et la vie a été réalisée dans ces deux écoles à l'initiative du comité de quartier. Une plaque commémorera l'événement. Quelques bémols cependant : la plantation de quelques arbres supplémentaires n'aurait pas été superflue et n'aurait pas nui à l'harmonie de l'ensemble, de même que des haies plus fournies et moins discontinues avec des arbustes de meilleure qualité. Restera à suivre de près, notamment en matière d'arrosage, l'évolution de cet espace vert. Plus ennuyeux : la recherche d'esthétique a fait oublier les personnes ayant du mal à se déplacer, notamment les handicapés en fauteuil roulant. Pour leur permettre d'éviter les pavés bombés et les ressauts, un passage latéral spécialement aménagé pour eux aurait été nécessaire, sans trop de frais. Espérons que la commission municipale ad hoc demandera la réparation de cet oubli.

Maison Neuve : environnement en piteux état

L'environnement de la zone d'activités de Maison Neuve se trouve dans un état d'entretien qui laisse à désirer, tant en ce qui concerne les espaces verts (nombreux arbres et arbustes morts, nettoyage non fait...) que les divers cheminements auxquels aucune amélioration n'a été apportée depuis l'origine, malgré nos demandes formulées auprès de la SORGEM, chargée de cet entretien.

**Et n'oubliez pas...
Journée des Associations,
le samedi 8 septembre 2007
à Maison-Neuve**

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2007

3 tarifs de cotisation annuelle : simple 15 € - couple 22 € (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de défense de l'environnement) - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, 8 €

ADEMUB - Président : Claude ROMECH
51, rue des Érables - 91220 Brétigny
Trésorier : Hubert ANQUETIN
30, rue de l'Orge - 91220 Brétigny

NOM : Prénom :

Adresse :

Courriel : Tél :

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation) à l'ADEMUB pour 2007.

Ci-joint ma cotisation de € (le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).